



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

20 Juin 2014

# FETE NATIONALE

## LUNDI 14 JUILLET 2014

- **A 11h30 : Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe,**

suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité avec remise de médailles aux Sapeurs Pompiers et prix aux lauréats du concours des maisons fleuries.

### S O M M A I R E

page

FETE NATIONALE : 14 JUILLET.....	1
PORTE-DRAPEAU : Remerciements.....	1
RECENSEMENT MILITAIRE : 3ème période.....	1
ELECTIONS SENATORIALES.....	1
RESULTATS CONCOURS MAISONS FLEURIES.....	2
ENTRETIEN DES HAIES.....	2
TONTES ET AUTRES BRUITS.....	2
RYTHMES SCOLAIRES : OFFRE D'EMPLOI.....	3
MARCHANDE AMBULANTE : « PETITSPAS 76 ».....	3
114 NUMERO D'URGENCE..... SOURDS ET MALENTENDANTS	3
VILLAGES RECRE : DU 07/07 au 29/08/2014.....	4
BOULANGERIE : FERMETURE ÉTÉ ..	5
PROJET DESSERTE EN GAZ PAR RESEAU.....	5
COMITE DES FETES : MECHOUI .....	6
FEUX DE BROUSSAILLES.....	7
ECO-FAUCHAGE.....	7
PROBLEMES DE STATIONNEMENT	7
SECRETARIAT : PERMANENCES JUILLET-AOÛT.....	8
POINT SUR LES TRAVAUX.....	8

## PORTE-DRAPEAU

La Municipalité remercie Francis DELAUNAY, notre porte-drapeau qui, depuis de nombreuses années a porté les couleurs de Servaville à toutes les manifestations de la commune et du canton.

Merci à lui pour son dévouement.

Bienvenue à Patrice HONNET qui a accepté de lui succéder.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons), nés en Juillet, Août, Septembre 1998 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile.

## ELECTIONS SENATORIALES

Mr JOUBERT Claude, Mme BERNSTEIN Fabienne, Mr Jean-Paul DUPRESSOIR ont été désignés délégués par le Conseil Municipal pour représenter la commune aux élections sénatoriales.

Mr GLÜCK Julien, Mme SEVESTRE Lucette et Mr MAUGER Alban ont été désignés suppléants.



## RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

### **1ère Catégorie :** **maisons avec jardins très visible de la rue**

1er : Mr et Mme LE HENNAF  
2ème : Mr et Mme DUBUS  
3ème : Mr et Mme CARPENTIER  
4ème : Mr et Mme ROGER  
5ème : Mr et Mme FLAMENT

### **3ème Catégorie** **espaces verts**

1er : Mr et Mme MILLE  
2ème : Mr et Mme VALLEE  
3ème : Mr et Mme HUE

### **2ème Catégorie** **décor floral installé sur la voie publique**

1er : Mr et Mme ROBIN  
2ème : Mr et Mme HOUARD  
3ème : Mr et Mme BALDASSI  
4ème : Mr et Mme THIERRY  
5ème : Mr et Mme LEMAITRE

### **4ème Catégorie** **Commerçants**

1er : Maison de Retraite « La Mikala »  
2ème : Le Relais 31  
3ème : Boulangerie « Céline et Jimmy »



## ENTRETIEN DES HAIES

Comme tous les ans, nous vous rappelons qu'il est à la charge des riverains dont la responsabilité peut être engagée en cas d'accident notamment le long des routes départementales ou communales. Les branchages, feuillages et ronces doivent être en retrait d'au moins 50 cm par rapport à la bande roulante de ces voies, et de façon générale ne gêner ni le passage ni la visibilité.

De dégager les chemins piétonniers à l'intérieur des lotissements.

De la même façon, il appartient à chaque propriétaire de tailler les haies et plantations qui longent les trottoirs et bordent les chemins piétonniers à une hauteur de 2 mètres maximum.

## TONTES ET AUTRES BRUITS

La stricte observance des jours et heures édictés par le règlement est le meilleur moyen de conserver pour chacun d'entre nous de bons rapports de voisinage. Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fil intempestifs auprès du Maire et des Adjointes... Et cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la Municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et d'horaires.

Rappelons pour ces derniers qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le règlement Départemental établi par le Préfet.

Seule différence : la suppression de l'horaire 10-12 heures le dimanche compensée par l'attribution d'une heure de plus le samedi (à partir de 14 h au lieu de 15 heures).

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

### **EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :**

**De 8h30 à 12 h et de 14h00 à 20h00**

### **EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS :**

**De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses...

**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION**



## RYTHMES SCOLAIRES,

### LE S.I.V.O.S. RECRUTE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la région de Martainville (SIVOS), recherche des personnes titulaires du BAFA pour animer des activités entre 16h00 et 17h00, 4 jours par semaine.

Si vous êtes intéressé(e) bien vouloir contacter la mairie pour plus de renseignements.

Un courrier du Sivos sera mis dans la boîte aux lettres des familles concernées pour la rentrée ainsi que pour les rythmes scolaires.



## MARCHANDE AMBULANTE : CHAUSSURES ENFANTS PETITS PAS 76

Une marchande ambulante de chaussures enfants (Petits pas 76) se tiendra les :

**19/09/2014 - 27/10/2014 - 28/11/2014 - 23/01/2015 - 03/04/2015 - 19/06/2015**

Sur le parking de la salle polyvalente (face au tennis).

## 114 NUMERO D'URGENCE POUR LES PERSONNES AVEC DES DIFFICULTES A ENTENDRE OU A PARLER

Pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques  
24H/24 et 7J/7 par SMS OU FAX

Le 114 établit le lien direct avec le service d'urgence local concerné (Samu, police-gendarmerie, sapeurs-pompiers) qui interviendra si nécessaire dans les plus brefs délais.

# Villages Récré

Préaux/Servaville-Salmonville/La Vieux Rue  
Communauté de Communes du Plateau de Martainville

L' Accueil de Loisirs  
ouvre ses portes  
pendant les vacances d'été  
à PRÉAUX à La Clef des Champs  
Du 7 juillet au 29 août 2014

Ouvert aux enfants de 3 à 12 ans

*Renseignements et dossiers  
d'inscription dans votre mairie*

Nombre de places limité

Pour plus d'information, contacter le 02.35.59.02.63

Mail : [preaux.servicejeunesse@orange.fr](mailto:preaux.servicejeunesse@orange.fr)

Site : <http://www.preaux76.fr/>

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site  
à partir du 12 mai 2014



## BOULANGERIE : FERMETURE ETE

Votre boulangerie sera fermée du **Mardi 19 Août au Dimanche 31 Août.**

**Réouverture le Mardi 2 SEPTEMBRE 2014**

ATTENTION, semaine du **MARDI 12 AOUT au DIMANCHE 17 AOUT, OUVERTURE SEULEMENT LE MATIN DE 7H30 A 13H30**

Bonnes vacances à tous,  
Céline et Jimmy

## PROJET DE DESSERTE EN GAZ PAR RESEAU

Suite à la demande de notre Commune, le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime a lancé un appel d'offres auprès de divers opérateurs pour la réalisation d'une desserte de gaz par réseau de Servaville-Salmonville. Ce projet a pour finalité de vous offrir à prix compétitif, une énergie qui couvre à la fois vos besoins en chauffage, eau chaude, cuisson et outils de production.

Etant entendu que ce projet ne verrait le jour qu'à la condition qu'un nombre suffisant d'abonnés manifeste le souhait d'un raccordement au futur réseau de gaz.

Par cette enquête, nous souhaitons connaître votre intérêt pour un raccordement à un réseau de gaz propane de votre habitation ou de votre local professionnel.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir retourner en Mairie, le coupon-réponse ci-dessous pour le 13 Juillet 2014 au plus tard.

Une réponse favorable de votre part déclencherait un entretien avec un agent commercial TOTAL GAZ afin de préciser vos besoins.

De plus, il faut savoir que la desserte gaz se ferait par distribution en réseau : citerne gaz générale + réseau souterrain de distribution + confection des branchements pour remplacement du type d'énergie + éventuellement remplacement ou adaptation chaudières ou autres.

### DESSERTE PUBLIQUE DE GAZ

Je soussigné(e) Mme, Mr NOM.....Prénom.....

Résidant N°..... Rue.....

Indique : - être favorable à un raccordement de gaz propane par réseau   
- ne pas être favorable à un raccordement de gaz par réseau

Je dispose actuellement :

Mode de production d'eau chaude    Electrique             Fioul Propane             Bois   
Mode de chauffage                    Electrique             Fioul Propane             Bois

(Quantité annuelle consommée)

**Coupon à retourner à la Mairie de Servaville pour le 13 Juillet 2014 au plus tard**

# SERVAVILLE - SALMONVILLE



organise

DIMANCHE 13 JUILLET 2014

## MÉCHOUI à 20H

Réservation obligatoire au  
06 76 04 96 36 ou 02 35 02 09  
45

apéritif, merguez, mouton, frites, salade, fromage, dessert  
et café

**20 € adulte**

**10 € enfant – 12 ans**

Suivi d'un BAL

22h RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23h FEU D'ARTIFICE

## FEUX DE BROUSSAILLES

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre est interdit suivant l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Le dépôt de branchages peut se faire à la **déchetterie de Darnétal** qui est ouverte au public :

**Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi**  
**De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30**  
**Le Vendredi de 14h45 à 17h30**  
**Fermée les jours fériés.**

La déchetterie de Servaville sera opérationnelle à l'automne pour le broyage des branches

## ECO-FAUCHAGE

La Direction des Routes nous informe du nouveau processus d'intervention pour le fauchage des départementales :

- Le fauchage, pour la Direction des Routes, s'arrête aux panneaux d'entrée d'agglomération ;
- Il appartient aux communes, si elles le souhaitent à leurs frais, de faucher à l'intérieur de la commune ;

A l'extérieur de la commune, la Direction des Routes réalise :

- Le 1er fauchage courant Juin se fait sur une largeur de 0,80 / 1,00m sur la bordure ou le talus de la départementale ;
- Le 2ème fauchage complet (bordure et talus en totalité) se fera en septembre ;
- Le Conseil Municipal a décidé de recourir aux services de l'entreprise CANAPLE pour faucher le centre-bourg ainsi que Salmonville et la Hémaudière pour les routes communales.

## PROBLEMES DE STATIONNEMENTS

### **SALLE POLYVALENTE / ABRI BUS : MONUMENT AUX MORTS**

Il vous est demandé de bien vouloir respecter les interdictions de stationnement salle polyvalente et au niveau de l'abri bus du Monument aux Morts.

Plusieurs services de transports de bus empruntent tous les jours l'arrêt devant la salle polyvalente : ligne 73, le transport scolaire, le transport pour les collégiés. Il arrive parfois que l'emplacement prévu pour l'arrêt des cars soit pris par des voitures particulières.

J'attire votre attention à bien laisser libre, **tout au long de la journée**, l'emplacement réservé aux cars.

De même, un mauvais stationnement, en dehors de l'emplacement prévu, à hauteur du Monument aux Morts rend impossible le virage du car scolaire pour venir à la salle polyvalente.

### **ESPACE JOANNES DUGELAY**

Afin de garder à l'espace Joannès DUGELAY tout son aspect naturel, merci de laisser vos voitures à l'entrée de celui-ci et de vous rendre aux tables de pique-nique à pied.

**A L'AVANCE, MERCI POUR VOTRE DISCIPLINE**

## SECRETARIAT MAIRIE : PERMANENCES JUILLET-AOÛT

Durant la période estivale, du Mardi 8 Juillet au Vendredi 22 Août inclus, le secrétariat de la mairie sera ouvert de :

**17heures à 19 heures**  
**UNIQUEMENT LES MARDIS ET VENDREDIS**

## POINT SUR LES TRAVAUX

### **TROTTOIR :**

La Société G.C. Terrassement a été retenue pour la réalisation du trottoir allant de la caserne des sapeurs-pompiers à l'école, pour un coût **HT de 7.832,00 €** - Réalisation en Août.

### **CHEMIN DES ECOLIERS :**

La modification du trace du chemin des écoliers est faite. La tranchée et le câble électrique sont terminés. Reste à faire pour septembre, la pose des bornes d'éclairage et la mise en service.

Coût des travaux **HT 2.200 €**.

Ces travaux seront réalisés par l'équipe technique municipale.

### **DECHETTERIE :**

La remise en forme de la déchetterie se fera en Juillet par l'entreprise COULIOU - coût **HT 1.100 €**  
Le traitement par broyage se fera à l'automne.

### **AUVENT :**

Les travaux concernant l'auvent à l'entrée de la salle polyvalente se feront à l'automne et seront réalisés par l'équipe technique municipale.

### **ACHAT OUTILLAGE :**

Le Conseil Municipal a décidé l'achat de :

- un groupe électrogène de 4Kw permettant d'avoir de l'énergie électrique pour l'utilisation d'outils portatifs à l'extérieur des bâtiments.

- une échelle alu de 9 mètres

**COÛT TOTAL HT : 1.188€**

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal a décidé l'exonération totale de la **part communale** de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins de moins de 20m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable. Celle-ci sera **applicable au 01/01/2015.**